

ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-075

Objet :
Réglementation de la circulation
Route des Bourales

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Aksoy** relative à une livraison de béton pour le compte de M. Lesure.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation route des Bourales, au droit du n°286, sera interdit le 03/05/2023 de 10h à 11h.**

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la Route de Monnetier, la route des Bons Molards et la Route des Molards.

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique, ses dépendances et les éventuels marquages dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur (entaksoy73@gmail.com) (fabrice.lesure@free.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 27/04/2023

Pour le Maire et par délégation
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

